



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-11 septembre 2003

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION DU
CONSEIL DES GOUVERNEURS**

1. L'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs stipule que le Président du Fonds établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver le projet d'ordre du jour provisoire ci-joint de la vingt-septième session du Conseil des gouverneurs.
2. Le Conseil d'administration est également invité à noter que le Conseil des gouverneurs recevra, en même temps que l'ordre du jour provisoire ci-joint, un programme des activités prévues pendant la session du Conseil, notamment une conférence-débat et des tables rondes.



PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection des membres du bureau du Conseil des gouverneurs
4. Déclaration du Président du FIDA
5. Déclarations générales
6. Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA
7. États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2002
8. Budget administratif du FIDA pour 2004
9. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)
10. Rapport sur les enseignements tirés de l'expérience de la Coalition internationale pour l'accès à la terre
11. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
12. Autre question

Approbation de la diffusion des documents

ANNOTATIONS

1. **Ouverture de la session**

La vingt-septième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 18 février et jeudi 19 février 2004 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F. Kennedy, Rome (EUR). La session s'ouvrira le mercredi 18 février 2004 à 10 heures.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document. Des précisions sur le programme des activités prévues pendant la session sont données dans l'annexe.

3. **Élection des membres du bureau du Conseil des gouverneurs**

Le Conseil des gouverneurs est invité, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur, à élire un président et deux vice-présidents pour les deux prochaines années.

4. **Déclaration du Président du FIDA**

Le Président, M. Lennart Båge, fera une déclaration au Conseil des gouverneurs.

5. **Déclarations générales**

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour, à la lumière du thème fixé pour la session de cette année, ainsi qu'à formuler à propos des autres questions inscrites à l'ordre du jour les observations qu'ils jugeront appropriées.

6. **Rapport sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA**

Un rapport sur le dernier état des annonces de contribution faites au titre de la sixième reconstitution des ressources du FIDA sera présenté sous la cote GC 27/L.2.

7. **États financiers vérifiés du FIDA au 31 décembre 2002**

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 27/L.3, qui contient les états financiers vérifiés du FIDA pour 2002, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. À sa soixante-dix-huitième session, en avril 2003, le Conseil d'administration a examiné lesdits états financiers et recommandé qu'ils soient soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs.

8. **Budget administratif du FIDA pour 2004**

Le budget administratif du FIDA pour 2004, que le Conseil d'administration a recommandé au Conseil des gouverneurs d'approuver, sera présenté à ce dernier dans le document GC 27/L.4, accompagné d'un projet de résolution.



9. Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique)

À sa vingt-troisième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 116/XXIII, par laquelle il a approuvé un programme de reconfiguration des processus échelonné sur une période de cinq ans, couvrant les exercices 2000 à 2005. Le rapport intérimaire annuel sur ce programme (qui s'intitule maintenant Programme de transformation stratégique) sera soumis au Conseil des gouverneurs sous la cote GC 27/L.6.

10. Rapport sur les enseignements tirés de l'expérience de la Coalition internationale pour l'accès à la terre

Le Conseil des gouverneurs trouvera dans le document GC 27/L.7 un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience de la Coalition internationale pour l'accès à la terre relatif aux voies et moyens d'améliorer l'accès des pauvres aux ressources productives, dans les pays et régions où opère actuellement la Coalition.

11. Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

À sa vingt-et-unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a approuvé la décision par laquelle le Fonds a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le document GC 27/L.8 présentera les activités du Mécanisme mondial en 2003.

12. Autre question

Approbation de la diffusion des documents

La politique du FIDA en matière de diffusion des documents prévoit qu'il appartient à l'organe directeur concerné de décider de la diffusion des documents de toute session. En conséquence, il sera demandé au Conseil des gouverneurs d'autoriser que les documents dont il a été saisi et qu'il a approuvés à la vingt-septième session soient diffusés et placés sur le site Web du FIDA.

